



**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION OMNISPORTS TRAPPISTE
Section natation
qui s'est tenue le mercredi 29 janvier 2020 à 20h30
à la salle Picasso
Pour la saison 2018/2019**

- 1) Rapport moral du Président.
- 2) Résultats sportifs pour 2018/2019.
- 3) Cotisations 2018/2019.
- 4) Rapport financier 2018/2019.
- 5) Budget prévisionnel 2019/2020.
- 6) Présentation du Bureau.
- 7) Démission du Bureau.
- 8) Appel à candidature et élection de nouveaux membres.
- 9) Election du bureau.
- 10) Objectifs sportifs 2019/2020.
- 11) Règlement intérieur.
- 12) Questions diverses.

***Nous avons enregistré 132 présents ou représentés lors de l'assemblée générale de la section natation de l'AOT.
Ainsi que la présence de Mr. Benjamin LE ROUX, Président de l'AOT.***

Rapport moral du Président :

J'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activité morale du club de la saison écoulée et de la saison en cours.

La section natation de l'AOT a totalisé 699 adhérents, licenciés dans 1 fédération affiliée à la FINA (fédération internationale de natation) et à la LEN (ligue européenne de natation). Cette fédération est :

- la FFN (fédération française de natation)

Nombre de licenciés en FFN : 699, c'est-à-dire tous les adhérents.

Il faut savoir que jamais notre association n'a eu autant de licenciés depuis sa création.

Pour la saison passée, nous avons légèrement augmenté nos adhérents, ce qui démontre le dynamisme et la vitalité du club dans la ville et dans l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

Nous sommes après le football le club qui a le plus de licenciés dans la ville.

De plus, le fait de licencier tous nos adhérents, comme nous le faisons chaque année depuis maintenant presque une décennie, nous attribue une allocation du Comité Départemental des Yvelines de natation, de la Ligue d'Ile de France de natation et de la Fédération Française de natation soit 3 dotations.

Cette prime s'est élevée à 815,00€ ce qui nous a permis d'équilibrer notre budget.

Depuis plusieurs années, nous n'avons plus de subvention de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (ex CASQY), nous ne faisons plus de demande étant donné que nous ne rentrons pas dans les critères de sélection. L'agglomération a malheureusement fait le choix de l'élitisme au détriment de la formation, ce qui est fort préjudiciable pour les structures moyennes comme la nôtre et il est fort vraisemblable que cette situation perdurera au moins jusqu'aux jeux olympiques de Paris en 2024, il faut surtout ne pas oublier que les clubs moyens sont souvent les premiers détecteurs de talent et que sans eux la fédération serait en difficulté.

Nous sommes toujours contraints et obligés plusieurs mois à l'avance de préparer l'avenir et ces actions monopolisent une nouvelle fois les membres du club si bien que le quotidien est toujours aussi ardu à gérer.

Grâce à la subvention de la mairie, nous continuons à maintenir des cotisations inférieures à la plupart des autres clubs des Yvelines, nous espérons que cette contribution demeurera dans les années à venir malgré la difficulté actuelle des municipalités.

Je tiens à remercier la ville de Trappes et Monsieur le Maire pour cette aide.

Remerciement également à Monsieur Ali Rabeh, Maire Adjoint à la jeunesse et aux sports, pour sa confiance, son efficacité, son action, ainsi que pour le prêt de la piscine lors des compétitions départementales.

Nous recevons également tous les ans une allocation du conseil départemental des Yvelines au prorata des licenciés du club.

Il faut savoir qu'il est de plus en plus difficile d'organiser des compétitions dans le département suite à la raréfaction des établissements aquatiques depuis quelques années et la difficulté d'organiser des compétitions suite aux coûts liés à ces épreuves.

De plus, certaines municipalités commencent à demander des honoraires pour l'organisation des compétitions dans le département ce qui me semble contraire à la déontologie du sport amateur et qui en plus grève le budget des clubs.

La saison dernière, nous avons également demandé une subvention à la ville d'Elancourt, nous avons été écoutés et récompensés par une aide, remerciement à la municipalité d'Elancourt et aussi un grand merci à notre trésorier adjoint Eric Bocher qui a ficelé ce dossier dans les délais impartis.

A ce jour, 28 clubs sont affiliés à la FFN dans le seul département des Yvelines, c'est équivalent à la saison précédente, par contre un frémissement se fait jour suite à l'augmentation du nombre de licenciés dans certains clubs, la diminution du prix de la licence individuelle permettant une adhésion plus importante.

Je tiens, comme tous les ans, à remercier les bénévoles de l'association qui grâce à leur travail, leur compétence, leur abnégation, leur valeur, leur volonté permettent au club de continuer à progresser.

. Pour cette saison sportive les résultats ont été conformes à nos prévisions, nous n'avons aucun vide maintenant dans les différentes catégories et nous sommes relativement bien pourvus pour les années futures.

Voir à la page suivante les résultats les plus marquants de la saison 2018/2019.

Toutes nos félicitations aux nageurs qui ont porté bien haut les couleurs du club et de la ville.

Un grand merci à l'ensemble des dirigeants, maîtres nageurs, entraîneurs et éducateurs du club.

Remerciements également aux techniciens municipaux pour leur participation, leur constance, leur bienveillance, leur vitalité, leur humilité et leur savoir-faire, ils ne sont pas adhérents au club mais leur aide nous est précieuse et indispensable et je demande à tous les licenciés et aux parents de les respecter dans leur travail.

Une grande gratitude aussi aux membres du Bureau pour leur implication toujours aussi importante au sein de l'association dans des conditions parfois difficiles mais toujours disponibles envers les adhérents et les parents des enfants inscrits.

Un petit bémol tout de même concernant certains parents qui n'acceptent aucune critique dès que leurs enfants sont réprimandés, nous avons décidé de ne pas céder et de régler les problèmes au cas par cas et toujours de manière cohérente et juste. Sur cinq problèmes délicats et difficiles à gérer, seul 1 enfant a été malheureusement exclu du club suite à une attitude indéfendable des parents qui n'admettaient aucune remarque.

Les violences physiques, verbales ou psychologiques, les menaces, intimidations, médisances, discriminations mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des personnes et vont à l'encontre de l'épanouissement de chaque individu.

Depuis 4 ans maintenant, un projet pédagogique a été mis en place par le club avec un suivi complet de tous les nageurs. Ce programme porte ses fruits suite à une implication très importante des éducateurs, sous la direction de Julien Legros et du secrétaire de notre bureau Jérôme Ossard qui en est le correspondant pédagogique pour le Conseil d'administration.

Cette chartre, adoptée par le bureau, est maintenant disponible sur notre site internet et n'est pas figée, des aménagements ou modifications pourront intervenir dans les années à venir suivant l'évolution de notre association.

Nous avons remis au mois de juin dernier aux enfants du mini-club et des écoles de natation un bonnet de couleur suivant leur progression durant l'année, cette opération sera reconduite pour cette saison, il est bien entendu que cette récompense est uniquement attribuée aux enfants qui s'améliorent ou s'investissent et leur présence est indispensable lors de la remise de cette récompense par les éducateurs du club qui en sont les décideurs, aucune dérogation n'est envisageable.

Pour les éducateurs, l'enjeu est de faire entrer les nageurs dans une suite de situations d'apprentissage les amenant à prendre du plaisir, progresser, être motivés pour qu'ils sentent que les savoirs appris leur permettent d'agir et d'avoir une meilleure maîtrise de l'environnement.

Ceci clos le rapport moral de la saison 2018/2019.

La saison 2019/2020 a commencé sous les meilleurs auspices, aucun retard à signaler, les cours ont repris à la date prévue.

Les demandes d'inscription pour cette nouvelle année sportive ont pu s'effectuer sur internet à des dates établies à l'avance et généralement à partir de mai jusqu'à mi-juin pour les adhérents de la saison précédente et de juillet à début septembre pour les nouveaux.

Suite à une refonte importante de notre système informatique, toutes les inscriptions se font dorénavant uniquement par internet. Il suffit par la suite aux inscrits de venir confirmer leur adhésion à des dates établies au moment de l'inscription, les nouveaux enfants du mini-club ne sont plus testés avant l'inscription mais pendant les premiers cours de septembre, uniquement 1 enfant a refusé d'entrer dans l'eau, les parents ont bien sûr été remboursés intégralement. Pour les jeunes de l'école de nage nous demandons un certificat de 25 mètres délivré par des maîtres nageurs brevetés d'état et tous ont bien été remis au moment de la finalisation de l'inscription.

Des listes d'attente ont été également mises en place, elles permettent aux inscrits de se substituer à ceux qui ne sont pas venus confirmer leur inscription dans les délais impartis.

Cette opération a très bien fonctionné et la plupart ont trouvé un créneau.

A ce jour, on peut dire que cette nouvelle organisation a été très bénéfique tant aux inscrits qu'aux membres du bureau et aux bénévoles chargés des inscriptions.

Il n'y a plus d'attente de plusieurs heures le jour de la validation de l'inscription.

Très peu d'incidents ont été déplorés et les quelques erreurs inhérentes à ce nouveau système n'ont jamais lésé les inscrits et ont été réparées pour qu'elles ne se reproduisent plus la prochaine saison.

Nouvelle innovation importante, le prix de la cotisation a évolué, les tarifs sont maintenant différents suivant votre commune de résidence, de ce fait les trappistes payent un tarif inférieur aux habitants des autres communes ceci s'explique par la subvention versée par la mairie de la ville de Trappes au club résident.

Les différentes aides attribuées aux familles nous obligent toujours à effectuer un travail supplémentaire et très contraignant, 2 membres du bureau sont chargés de cette tâche complémentaire et y consacrent plusieurs heures par semaine jusqu'à la fin de l'année civile.

Environ 10% des paiements s'effectuaient la saison dernière grâce à des bons de la caisse d'allocation familiale, des chèques vacances et des coupons sports que nous acceptons, malheureusement les prestataires augmentent leurs charges de manière drastique, entre 3% et 5% par bon, cette somme est payée par le club qui de ce fait perçoit un montant moins important par adhérent, nous avons donc décidé de supprimer les chèques vacances tout en conservant les coupons sports et les aides de la caisse d'allocation familiale, nous ferons un point au mois de mai prochain pour confirmer ou modifier ce nouveau mode opératoire.

Nous pouvons dire que la section natation confirme sa bonne santé. A ce jour exactement 662 adhérents et licenciés ont été recensés, moins que la saison dernière pour la simple raison que nous avons diminué le nombre d'adhérents dans certains créneaux, nous déciderons en fin de saison si nous continuons dans cette voie.

Toutes les places attribuées au mini-club et à l'école de nage sont complètes depuis septembre.

La direction de la FFN a entrepris des actions concrètes afin d'augmenter les licenciés en France, une forte diminution du prix de la licence pour la natation loisir a été mise en place diminuant de ce fait la part revenant aux clubs.

374.293 licenciés pour la saison 2018-2019, nouveau record fédéral. Cette nouvelle réforme a permis d'enrayer un déclin inéluctable et de proposer une plus juste tarification adaptée aux activités proposées même si tout n'est pas encore parfait.

L'objectif pour cette saison sportive est de 420.000 licenciés, au 15 janvier 2020, 311.654 adhésions ont été enregistrées, soit 48.026 de plus que la saison passée à la même époque, attendons de voir la suite avant de nous faire une idée concrète liée à cette évolution.

Depuis 2 saisons, les mardis et jeudis pendant les créneaux de l'école de nage, nous avons ouvert 1 ligne pour les pré-compétiteurs. Cette initiative des entraîneurs permet de détecter plus rapidement les nageurs amenés à faire de la compétition ainsi que la possibilité et l'obligation de s'entraîner 2 fois par semaine et de préparer sereinement les examens obligatoires de la fédération française de natation pour la pratique des compétitions, c'est-à-dire le sauv'nage, le passeport de l'eau et le pass compétition dernier sésame obligatoire.

Pour l'amélioration des performances de nos compétiteurs grâce à des séances de renforcement musculaire, nous disposons au gymnase Gagarine d'une salle 2 fois par semaine les mercredis après-midi et samedis en matinée, c'est tout bénéfique pour le club et ceci permet de réduire les blessures musculaires.

Deux fois par saison les parents des adhérents enfants ont accès à la piscine pendant les heures de cours afin de suivre l'évolution de leur progéniture, cette organisation est très bien perçue et perdurera, on l'espère, dans les années à venir.

Je tiens également à rappeler aux parents d'éviter de nourrir les enfants avant leur créneau ou alors très légèrement, par contre il est formellement interdit aux enfants victimes de gastroentérite ou toute autre maladie contagieuse de participer au cours.

Merci de votre compréhension et de continuer à faire passer le message.

L'objectif premier de la section sportive est de parvenir à étoffer le groupe des nageurs de compétition tout en sachant que plusieurs années sont nécessaires afin de reconstruire un noyau efficace, stable et crédible. Cette saison pour le moment une douzaine de nageurs ont rejoint le groupe des jeunes compétiteurs et commencent le dur apprentissage des entraînements intensifs et ensuite, pour les meilleurs, des compétitions dans le département dès leur diplôme obtenu.

De ce fait, environ 25 nageurs écument maintenant la piscine dans le groupe des jeunes compétiteurs.

A ce jour, 38 nageurs du club sont officiellement dénombrés sur les tablettes de la fédération française de natation, chiffre qui va s'amplifier en cours de saison par l'arrivée d'une douzaine de nouveaux compétiteurs.

Nous espérons qu'une cinquantaine de nageurs, des groupes compétition, seront amenés à participer à des championnats départementaux, régionaux et peut-être nationaux à terme dans le cadre de la FFN et pour les plus anciens à des championnats de France, d'Europe et même du Monde dans la catégorie des maîtres.

Madame Paula Fernandes est toujours responsable des officiels du club fort de 10 membres et bientôt de 11, elle a en charge de dispatcher les officiels sur les différentes piscines, les effets bénéfiques se font sentir avec aucune amende à payer depuis 2 saisons pleines.

Nous essaierons de maintenir, dans la mesure de nos possibilités, la sortie annuelle pour les adultes qui depuis plusieurs années bénéficient d'une aide substantielle du club afin de limiter leur dépense. Cette escapade doit bien entendu être liée à 'l'eau' dans le sens le plus large du thème et toutes les idées sont les bienvenues.

Pour les adhérents intéressés, Madame Nicole Diraison se fera un plaisir d'en expliquer le fonctionnement et les modalités, n'hésitez pas à vous rapprocher d'elle.

Comme tous les ans fin décembre dernier, un petit cadeau apprécié de tous les nageurs du mini-club a été offert afin d'encourager ces jeunes pousses à poursuivre leur travail hebdomadaire et surtout à progresser de façon significative, le remerciement de la plupart des parents suite à cette initiative a été très apprécié par tous les bénévoles du club.

Dernier point très important la ponctualité, il a été décidé en accord avec les maîtres nageurs que tous les enfants en retard de plus de 5 minutes ne pourront plus avoir accès au cours sauf cas exceptionnel ou excuse acceptable et les parents en seront directement informés par mail et/ou convoqués.

De plus, je vous conseille de lire ou de relire le règlement intérieur qui concerne tous les adhérents sans exception, ceci évitera des malentendus, il est disponible sur notre site internet et affiché également sur le tableau dédié au club à l'entrée de la piscine, ce règlement a également été transmis à chaque adhérent en début de saison lors de l'inscription et signé par celui-ci ou par un parent pour les personnes mineures.

Quelques cours, comme malheureusement tous les ans, ont été annulés suite à des problèmes récurrents comme des grèves surtout en fin d'année 2019, des fermetures de la piscine, des absences pour maladie, des conditions climatiques, nous en sommes les premiers désolés.

Juste pour vous dire que les adhérents n'ont aucun droit pour rattraper ces cours et surtout de leur propre initiative et doivent se soumettre au règlement du club sous peine de sanction, le bureau étudiera toutes les possibilités afin d'essayer de trouver des solutions pour satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Je vous rappelle que nous avons un site internet, sous le nom www.aotnatation.org, nous essayons d'en faire bon usage afin que toutes les formes de communication et d'information s'ouvrent à un maximum d'adhérents.

N'hésitez surtout pas à vous connecter sur notre site et toutes les suggestions constructives sont les bienvenues pour l'améliorer, notre webmaster Benjamin Le Roux se fera un plaisir de vous écouter.

En parallèle, les informations principales sont aussi affichées dans le sas d'entrée de la piscine pour celles et ceux qui n'ont pas internet.

Depuis quelques années maintenant, vous pouvez suivre la vie du club, essentiellement les compétiteurs, sur facebook où commentaires et images fourmillent dans un esprit d'ouverture.

L'accès est libre, il suffit d'en demander l'autorisation dès la connexion.

Dernière information, mais de taille, depuis le 1^{er} avril 2019 l'association omnisport trappiste a un nouveau président en la personne de monsieur Benjamin Le Roux élu à l'unanimité, je le félicite et lui souhaite bonne chance pour les années à venir.

Ci-dessous le nouveau conseil d'administration de l'AOT, postes de Président, secrétaire et trésorier :

Le vote en séance désigne :
Au poste de Président : Benjamin Le Roux, élu à l'unanimité
Au poste de Secrétaire : Jérôme Ossard, élu à l'unanimité
Au poste de Secrétaire Adjoint : Dominique Dubuisson, élu à l'unanimité
Au poste de Trésorier : Paula Fernandes, élue à l'unanimité
Au poste de Trésorier Adjoint : Rithivong Tout, élu à l'unanimité

Sont désormais membres du conseil d'administration de l'AOT :

Pour la section Badminton
Christophe Alletru
Dominique Dubuisson
Pascale Personnic Kerfriden
Pour la section Natation :
Marianne Aïn
Paula Fernandes
Patrick Douguet
Catherine Lebreton
Benjamin Le Roux
Jérôme Ossard
Pour la section Volley-Ball :
Sébastien Jolly
Alexandre Nolet
Rithivong Tout

Enfin un grand merci à son prédécesseur Monsieur André Broustal, figure mythique dans le domaine des associations sportives de la ville qui a donc cessé ses fonctions après avoir passé plus de 50 ans au service des autres.

Ceci clos le rapport moral.

Je vous présente mes amitiés sportives.

LE PRESIDENT DE LA SECTION NATATION.

Patrick DOUGUET.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Résultats sportifs pour 2018/2019.

SAISON 2018/2019

Fédération Française de Natation

Interclubs :

Dames : 7.974 points
Classement national : 660^{ème} sur 1288 équipes classées.
Classement régional : 122^{ème} sur 222 équipes classées.
Classement départemental : 14^{ème} sur 35 équipes classées.

Messieurs : 11.505 points
Classement national : 311^{ème} sur 1444 équipes classées.
Classement régional : 62^{ème} sur 273 équipes classées.
Classement départemental : 7^{ème} sur 44 équipes classées.

Interclubs des maîtres :

Classement national : 121^{ème} sur 377 clubs classés.
Classement régional : 38^{ème} sur 95 clubs classés.

Classement des clubs (natation course)

Classement national : 386^{ème} sur 863 clubs classés.
Classement régional : 79^{ème} sur 112 clubs classés.
Classement départemental : 12^{ème} sur 15 clubs classés.

Classement national des maîtres : 106^{ème} sur 614 clubs classés.
Classement régional des maîtres : 29^{ème} sur 93 clubs classés.
Classement départemental : 4^{ème} sur 13 clubs classés.

Classement national des clubs en eau libre (épreuve olympique) :

Classement national 94^{ème} sur 434 clubs classés.
1 nageuse classée 99^{ème} sur 1831.
1 nageur classé 99^{ème} sur 3081.
1 nageur classé 174^{ème} sur 3081.

Classement national de la coupe de France en eau libre (épreuve olympique) :

1 nageuse classée 23^{ème} sur 1817.
1 nageur classé 21^{ème} sur 3062.

Médailles

4 médailles au championnat de France d'hiver des Maîtres.
3 en argent, 1 en bronze.

5 médailles au championnat de France d'été des Maîtres.
1 en argent, 4 en bronze.

22 médailles au championnat d'Ile de France d'hiver des Maîtres :
10 en or, 6 en argent, 6 en bronze.

4 médailles au championnat d'Ile de France d'été des Maîtres.
1 en or, 2 en argent, 1 en bronze.

21 médailles au championnat départemental des Yvelines des maîtres.
16 en or, 3 en argent 2 en bronze.

3 médailles au championnat départemental des Yvelines.
2 en or et 1 en argent.

1 jeune sélectionné aux championnats de France des jeunes à Tarbes.

Officiels et compétitions

Nous avons également 12 officiels de la Fédération Française de Natation :
2 officiels A (juge arbitre, starter, juge de nages)
10 officiels B (chronométreur, juge à l'arrivée, inspecteur de virages)

<p>Nous avons participé à : 37 compétitions FFN. 15 compétitions Masters FFN. 16 compétitions en eau libre FFN.</p>

Nous avons besoin de nouveaux officiels dans les années à venir afin d'éviter les amendes de la fédération qui s'élèvent à environ 50€ par compétition.

Il faut savoir que pour 4 nageurs inscrits à une compétition, 1 officiel est obligatoire.
Pour 8 nageurs et plus, 2 officiels du club doivent être inscrits sur la feuille de jury.

1 nouvel officiel est inscrit pour cette nouvelle saison.

Cotisations 2018/2019.

Les cotisations de la saison 2018/19 n'ont pas augmenté.

<u>MONTANT DES COTISATIONS</u>		
Ecole de natation	:	166 euros
Adulte 1 fois/semaine	:	180 euros
Adulte 2 fois/semaine	:	240 euros
Aquagym 1fois/semaine	:	180 euros
Aquagym 2 fois/semaine	:	240 euros
Adulte + aquagym	:	240 euros
Compétition -25 ans	:	210 euros
Compétition +25 ans	:	240 euros

Pour votre information, sachez que nous sommes toujours très en dessous des prix pratiqués par la plupart des clubs des Yvelines et de l'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines tout en essayant de maintenir un salaire attractif à nos Brevets d'état salariés.

Nous essaierons, dans la mesure du possible, de maintenir ces cotisations à des tarifs raisonnables.

Les subventions, particulièrement celle de la municipalité de Trappes, permettent de maintenir des cotisations à un niveau plus qu'acceptable.

Par contre si les subventions diminuaient, nous serions dans l'obligation d'augmenter les cotisations proportionnellement à la diminution des aides.

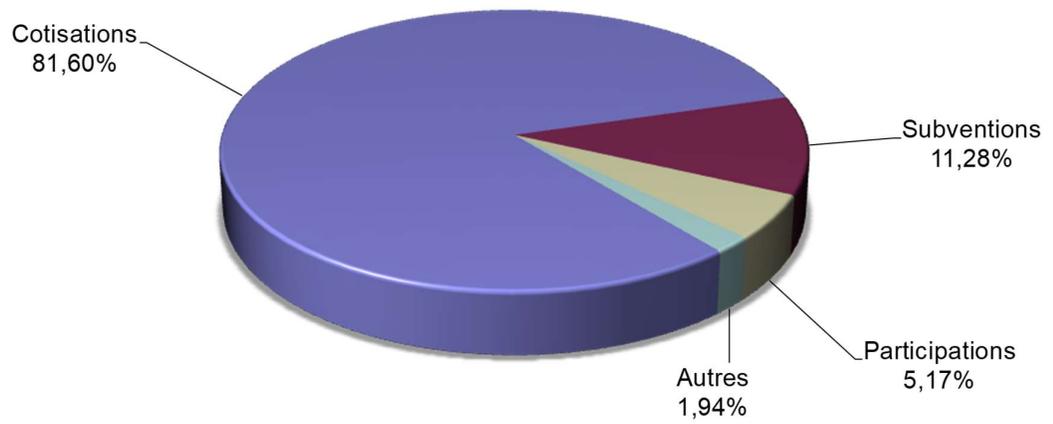
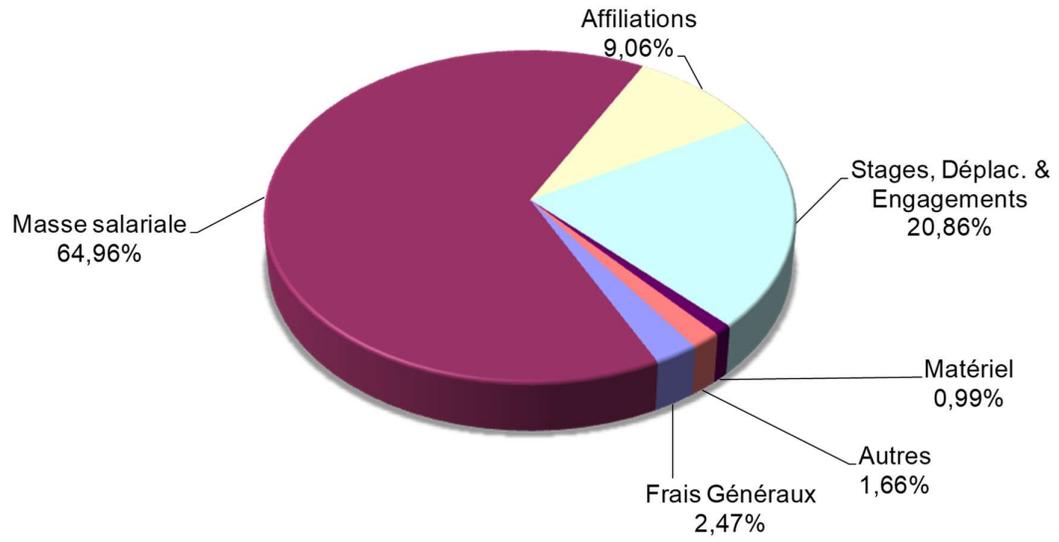
Rapport financier 2018/2019

Bilan financier 2018-2019

Dépenses			Recettes		
Frais Généraux 3 684,85 €			Cotisations 122 462,48 €		
Fournitures		260,46 €			
Tenue de compte		142,80 €	Subventions 16 936,00 €		
Informatique		1 341,79 €	Département		2 736,00 €
Divers	Impayés	252,00 €	CASQY		0,00 €
	Remboursement	1 687,80 €	Mairie Trappes Et Elancourt		14 200,00 €
	Autres	0,00 €	Autres		0,00 €
Masse salariale 97 105,58 €			Participations 7 765,00 €		
Salaires		61 793,37 €	Stages	Compétiteurs	5 425,00 €
Cotisations salariales		32 878,61 €		Aquagym	2 340,00 €
Auto-entrepreneurs		83,60 €			
Formation		2 350,00 €	Autres 2 918,00 €		
Affiliations 13 543,00 €			Remboursements		
Club	FFN	425,00 €	Solde saison précédente		0,00 €
Licences	FFN	13 094,00 €	Provisions		0,00 €
	FSGT	0,00 €	Divers : FFN (aide aux licences)		815,00 €
Autres		24,00 €	Dons		1 557,00 €
Stages, Déplac. & Engagements 31 176,75 €			Compétitions à Trappes		336,00 €
Stages	Aquagym	5 649,25 €	Equipements compétiteurs		210,00 €
	Compét.	17 313,38 €			
Déplacements	Compét.	558,80 €			
	Maîtres	2 021,08 €			
Engagements	Eau Libre	798,94 €			
	FFN	4 835,30 €			
	FSGT	0,00 €			
Matériel 1 480,10 €					
Equipements compétiteurs		143,40 €			
Matériel générique		1 336,70 €			
Autres 2 483,58 €					
Activités sociales	Compétiteurs	0,00 €			
	Adultes/Aquag.	0,00 €			
	Bureau	315,40 €			
Manifestat°	Ass. Générale	38,38 €			
	Noël 4/6 ans	566,64 €			
	Compét. à Trapp	0,00 €			
Dons		1 557,00 €			
Solde saison préc. (déficit)		6,16 €			
Total dépenses : 149 473,86 €			Total recettes : 150 081,48 €		
Solde pour la saison : 607,62 €			0,40%		

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Dépenses



Budget prévisionnel 2019/2020.

Budget Prévisionnel 2019-2020			
Dépenses		Recettes	
		Budget Prév	
Frais Généraux		3 500,62 €	
Fournitures			300,62 €
Tenue de compte			150,00 €
Informatique			650,00 €
Divers	Impayés		200,00 €
	Remboursements		2 000,00 €
	Autres		200,00 €
Masse salariale		99 000,00 €	
Salaires			62 900,00 €
Cotisations salariales			34 000,00 €
Auto-entrepreneurs			100,00 €
Formation			2 000,00 €
Affiliations		14 300,00 €	
Club	FFN		500,00 €
	FFN		13 500,00 €
Licences	FSGT		0,00 €
	Autres		300,00 €
Stages, Déplac. & Engagements		31 800,00 €	
Stages	Aquagym		5 700,00 €
	Compét.		17 500,00 €
	Autres		600,00 €
Déplacements	Maîtres		2 000,00 €
	Eau Libre		1 000,00 €
Engagements	FFN		5 000,00 €
	FSGT		0,00 €
Matériel		2 057,00 €	
Equipements compétiteurs			1 057,00 €
Matériel générique			1 000,00 €
Autres		2 250,00 €	
Activités soc	Compétiteurs		100,00 €
	Adultes/Aquag.		0,00 €
	Bureau		350,00 €
Manifestat°	Ass. Générale		100,00 €
	Noël 4/6 ans		600,00 €
	Compét. à Trappes		100,00 €
Dons			1 000,00 €
Solde saison préc. (déficit)			
Total dépenses :		152 907,62 €	
		Solde pour la saison :	
0,00 €		0,00 €	
		Total recettes :	
		152 907,62 €	

Le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité des présents ou représentés

Présentation du Bureau.



Membres du bureau			
Mariette Aïn	Eric Bocher	Nicole Diraison	Patrick Douguet
Paula Fernandes	Abdelaziz Hajjad	Catherine Lebreton	Anne-Marie Le Roux
Benjamin Le Roux	Jean-Jacques Le Roux	Jérôme Ossard	

Appel à candidature et élection de nouveaux membres.

Aucune nouvelle candidature.

Démission et élection du Bureau.

Catherine LEBRETON démissionne de ses postes de trésorière l'AOT natation et de membre du Conseil d'Administration de l'AOT.

Objectifs sportifs 2018/2019.

OBJECTIFS SAISON 2018/2019

Atteindre au minimum 650 adhérents.

Faire le maximum pour accroître le nombre de compétiteurs.

Valoriser le groupe afin que notre notoriété soit toujours reconnue au niveau départemental et régional de la FFN.

Parvenir dans les 15 premiers clubs des Yvelines et les 100 premiers clubs d'Ile de France en FFN.

Stimuler fortement les catégories avenir et jeune, vivier des compétitions, en y favorisant l'aspect attractif et pédagogique.

Entretenir une convivialité absolue entre les entraîneurs, compétiteurs, officiels et accompagnateurs.

Soutenir au maximum nos entraîneurs afin que les objectifs se réalisent.

Promouvoir l'aspect attractif des compétitions afin d'enrôler des parents motivés dans les catégories juniors, jeunes et avenir.

Maintenir les officiels du club à au moins 8 arbitres, juges et chronométreurs, indispensable pour la bonne marche du club.

Ces objectifs sont réalisables si l'osmose entre les différentes entités du club est irréprochable.
Un effort important doit être consenti, par tous, afin que ces cibles soient atteintes.
Nous ne doutons pas de la réalisation de ces objectifs.

Règlement intérieur.



REGLEMENT INTERIEUR de l'A.O.T NATATION

Mise à jour du 04 Décembre 2019



1 : Le présent règlement concerne **tous les adhérents** ou leur représentant légal de la section natation de l'AOT. Ceux-ci s'engagent à **respecter et à se conformer au règlement intérieur** de la piscine municipale en plus du présent **règlement du club**.

2 : Les adhérents sont affectés à un groupe correspondant à leurs capacités. Pour préserver l'efficacité des séances, l'effectif dans chaque ligne d'eau est limité. En conséquence, l'adhérent est tenu de **respecter les créneaux** fixés à l'inscription et s'engage à suivre l'intégralité de l'enseignement dispensé. Les modifications de créneaux sont possibles uniquement sur suggestion des entraîneurs.

3 : Les candidats à l'adhésion doivent fournir un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 3 mois, une **photo** et le règlement de la **cotisation**. Seuls les dossiers complets peuvent prétendre à l'adhésion sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se déroulent uniquement pendant les périodes prévues à cet effet (juin et septembre).

4 : Le bureau autorise les éducateurs à appeler les pompiers ou le SAMU en cas d'accident et à faire évacuer l'accidenté vers l'hôpital le plus proche si nécessaire.

5 : La communication aux adhérents est assurée par le site internet (www.aotnatation.org), par courriel (aotnatation@gmail.com) et par affichage à la piscine. Une permanence est organisée les mardis, de 17h à 20h, jusqu'à fin novembre (hors vacances scolaires).

6 : **Aucun remboursement et aucun rattrapage de séance** ne peut être effectué en cours de saison sportive **quelle que soit la raison**.

7 : Le bonnet de bain est **obligatoire** pour tous les adhérents. **Seul un maillot de bain conforme au règlement de l'établissement et à l'article 3 du règlement intérieur voté en conseil municipal du 5 février 2010 est autorisé.** (Voir illustration affichée à la piscine).

(Illustration de l'Article 3 du Règlement Intérieur)
Adopté en conseil municipal du 5 Février 2010



Les compétiteurs veilleront à posséder leur matériel lors des entraînements (lunettes, palmes, pull-buoy et plaquettes).

8 : Excepté dérogation pour les parents des nageurs du mini-club, **l'accès aux locaux (vestiaires, douches, bassin) est interdit aux parents au-delà du portillon d'entrée**. L'accès aux douches est interdit aux parents quelle que soit le créneau.

9 : Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (baladeur, portable, argent...). **En cas de perte ou de vol**, la direction de la piscine ainsi que les **dirigeants** de la section natation **déclinent toute responsabilité**.

10 : Chaque adhérent s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le club et l'établissement. **Le respect et la politesse** doivent être une priorité pour tous les adhérents de la section et leurs accompagnateurs envers toutes les personnes qu'ils seraient susceptibles de rencontrer lors des activités de la section. Dans le cas contraire, une sanction sera décidée par le bureau, pouvant aller jusqu'à une radiation **sans remboursement**.

11 : **Les entraîneurs, en accord avec le Bureau**, se réservent le droit de changer un nageur de groupe en cours d'année, pour l'encourager ou le sanctionner, en fonction des résultats, du travail, de l'assiduité et du comportement. Dans ce cas, les adhérents et les parents concernés sont informés.

12 : **Tout retard** doit être justifié auprès de l'entraîneur. Les retards récurrents et abusifs sont sanctionnés par les entraîneurs, voire par le président, et peuvent aller jusqu'à la sanction de **radiation** de la section natation. Les

horaires indiqués s'entendent dans l'eau. Les parents voudront bien prévoir que les enfants arrivent à la piscine sans retard, le début de l'échauffement étant capital.

13 : Les adhérents sont autorisés à pénétrer dans l'établissement (au-delà des portillons) au plus tôt **10 minutes avant** le début de leur créneau et doivent être sortis au plus tard **15 minutes après** la fin de leur créneau. A l'issue de ces 15 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et **ne sont plus sous la responsabilité du club**.

Pour fluidifier les entrées-sorties, le passage à la douche en fin de créneaux des enfants doit être limité à un rinçage c'est-à-dire se faire **sans shampoing ni savonnage**.

14 : La participation aux compétitions de natation est **obligatoire**. Les adhérents souhaitant faire des compétitions s'engagent à **respecter le cadre défini par les entraîneurs**.

15 : Les nageurs absents des compétitions doivent avertir à l'avance leur responsable ou présenter un certificat médical en cas de forfait de dernière minute sous peine d'être redevables de l'amende forfaitaire qui est infligée au club.

16 : Le club ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Bureau de l'A.O.T section natation.

Questions diverses.

Questions diverses.